

ORDRE DU JOUR

- ❑ **Désignation du / de la secrétaire de séance**
- ❑ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**
- ❑ **Délibérations**

Ressources Humaines :
- Création poste chargé de mission Leader

Finances :
- Délibération sur le DOB

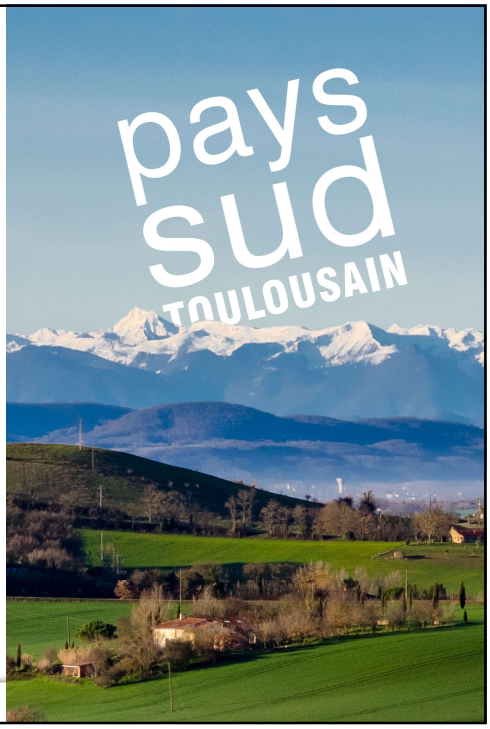
Communication :
- Délibération sur la convention Radio Galaxie 2026 > reporté

ADS :
- Délibération sur l'avenant à la convention ADS de la commune de Carbonne

pays sud TOULOUSAIN

2

DELIBERATIONS



RESSOURCES HUMAINES

LEADER

Création (évolution) d'un poste de Gestionnaire Leader : Sécurisation financière et montée en compétences

Objectif : Passage du poste de gestionnaire en catégorie A pour sécuriser le budget du PETR.

- Nouvelles règles d'éligibilité (2023-2027) : L'Autorité de Gestion (Région) ne subventionne désormais que les profils de Chargé de mission (catégorie A) et les stagiaires.
- Risque financier majeur : Le maintien d'un poste en catégorie B (exécution) entraînerait une prise en charge à 100% par le budget propre du PETR, sans aide européenne.
- Condition de financement : Le passage en catégorie A est la condition sine qua non pour bénéficier du remboursement des frais de personnel par l'Europe.

5

RESSOURCES HUMAINES

LEADER

Une décision de gestion responsable pour garantir la viabilité financière du programme.

Montée en compétences et sécurisation des fonds,
La complexité des missions justifie le niveau de responsabilité.
Évolution du métier de Gestionnaire

Ancienne Programmation	Nouvelle Programmation
Missions : Exécution, secrétariat, suivi simple.	Missions : Expertise financière, contrôle, ingénierie Europac.
Profil : Exécutant.	Profil : Chargé de mission, garant de la sécurité financière.

6

FINANCES

Présentation ROB 2026

Ressources humaines

2025 : 5 recrutements/remplacements de départs :

- 1 responsable RH/Finances/Administration générale (arrivée en janvier 2025)
- 1 chargée de mission Culture & Communication (arrivée en avril 2025)
- 1 responsable LEADER
- 1 chargé de mission LEADER
- 1 chargée de mission - animatrice territoriale et ingénierie financière (modification du profil de poste après courte interruption de la mission)

Début 2026 : d'autres nouveautés :

- Le départ de la responsable du CLS en décembre 2025 (en attente d'un nouveau recrutement)
- 1 responsable finances et administration générale (arrivée en janvier 2026)

Mise à jour du RIFSEEP pour une meilleure cohérence

Poursuite du fonctionnement en Comité de direction :

- 9 responsables de service ou assimilés volontaires dont coordinatrice générale
- Un binôme président / 1er vice-président
- Prime attribuée de 1 500€/mois au total, soit une économie d'environ 40 000€ brut

7

FINANCES

Présentation ROB 2026

A retenir en positif

LEADER

- **1 015 669,38 € de fonds LEADER engagés en 2025 au bénéfice des acteurs publics (55 %) et privés (45 %) de notre bassin de vie**.

SCoT

- **L'arrêt du SCoT**, la consultation des personnes publiques associées et le bon déroulement de **l'enquête publique** qui a abouti à un avis favorable de la commission d'enquête avec 1 réserve et 5 remarques et **DGD supplémentaire perçue de 34 500€**.

SEC :

- **Réalisation de l'évaluation du PCAET**
- Mise en œuvre d'un **service de vente de vélos de seconde main à prix inclusif**
- **Poursuite de l'accompagnement aux particuliers** et aux communes et de la convention avec le Pays Comminges sur la chaleur renouvelable

8

FINANCES

Présentation ROB 2026

A retenir en positif

CLS :

- Evaluation positive du bilan
- Bonne exécution du programme : Réalisation à 70% en dépenses, 80% en recettes
- Bon fonctionnement des groupes de travail et de la gouvernance par le Copil
- Coordination efficace

Culture/ Communication

- Mise en œuvre de la convention EAC au service des territoires et des professionnels
- Communication du Pays structurée

FINANCES

Présentation ROB 2026

A retenir en négatif

- Un retard récurrent dans le versement des fonds qu'ils proviennent du Département, de la Région ou de l'Europe. Certaines subventions, pourtant affectées à des travaux réalisés, risquent de ne pas être versées.
- Arrêt des financements LEADER pour l'ingénierie du PETR dès 2026.
- Un avenir incertain pour le Contrat Local de Santé.
- Les atermoiements de l'Etat concernant le dispositif Ma Prime Renov.

FINANCES

Présentation ROB 2026

Bilan des orientations de 2025 :

- Maintenir et promouvoir les missions du PETR.
- Viser un budget maîtrisé, sans dérive des dépenses, tout en veillant à assurer les rentrées d'argent.
- Mener à bien les actions engagées.
- Fidéliser les agents afin que les services apportés par le PETR aux Intercommunalités, aux communes et par ricochet aux administrés restent de la qualité attendue.

FINANCES

Présentation ROB 2026

Investissement : les dépenses

Investissement		
Dépenses	***Crédits ouverts***	**Réalisé**
Amortissement des subventions	*20 664 €*	*20 664,00€*
Immobilisations incorporelles	*31 380 €*	32 949,57 €
Immobilisations corporelles	*161 124 €*	15 447,16 €
Total	***214 168 €***	**69 060,73 €**

- Suspensions/reports et abandons de plusieurs dépenses d'investissement envisagées en matériel (surtout informatique et véhicules).
- Montant des études prévu a été atteint.
- Immobilisations corporelles essentiellement
- du matériel informatique (ADS, SCOT).

FINANCES

Présentation ROB 2026

Investissement : les recettes

Investissement		
Recettes	***Crédits ouverts***	**Réalisé**
Amortissements	*71 327 €*	*67 360,56 €*
FCTVA	*3 695 €*	*3 695,32 €*
Virement section	*0 €*	*0€*
Total	**75 022 €**	**71 055,88 €**

- Amortissements réalisés inférieurs aux prévisions budgétaires (opérations d'ordre, neutre pour le budget global).
- FCTVA conforme aux prévisions.

Bilan investissement

- **Résultat d'investissement légèrement excédentaire de 1 995,15 €, contrairement à 2024 (négatif pour 38 454,83€).**
- **S'ajoute à l'excédent cumulé fin 2024 qui s'élevait à 139 146 €, pour atteindre 141 141,15 € au 31-12-2025.**

FINANCES

Présentation ROB 2026

Fonctionnement dépenses : charges à caractère général

Total des charges de fonctionnement : 1 851 020,82 € (1 869 165,86€ en 2024)

- Dépenses sur le chapitre 011 sont en deçà des prévisions, le budget 2025 au chapitre 011 était de 460 696 €, le PETR du Pays Sud Toulousain n'ayant finalement engagé et réalisé que 241 811,57 €. Le différentiel s'explique principalement par le non-engagement de nombreuses dépenses et la nécessité d'inscrire, en M57, l'excédent sur les lignes de dépenses car il n'y a pas de chapitre dédié à des crédits de réserve.

- Dépenses à caractère général sont en baisse par rapport à l'exercice précédent (272 977,82 € en 2024), illustrant les efforts de rigueur sur les dépenses.

FINANCES

Présentation ROB 2026

Le fonctionnement : dépense charges à caractère général (chapitre 011)

- Forte baisse des forfaits copieurs et affranchissement pouvant s'expliquer par le développement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, ainsi que la baisse nette d'activité d'urbanisme.
- Concernant les prestations de services : l'écart provient de la non réalisation de plusieurs prestations sur différents services (résiliation de contrats, études non réalisées, ...), de report de prestations sur 2026 et d'autres qui se sont avérées gratuites ou moins onéreuses.

	CA 2024	BP 2025	CA 2025
011 - Charges à caractère général	**272 977,82**	**460 696**	**241 811,57**
605 Achats de matériel, équipements			54.50
60622 Carburants	1 200,00	1 500	705.90
6064 Fournitures administratives	3 273,15	3 500	2 944.23
6068 Autres matières et fournitures	7 413,94	4 000	2 621.82
611 Contrats de prestations de services	88 489,29	150 062	74 341.26
61221 Crédit-bail mobilier - Matériel roulant	3 404,88	3 500	3 404.88
61228 Crédit-bail mobilier - Autres	8 793,52	23 920	7 240.48
6132 Locations immobilières	34 296,30	37 175	34 619.90
614 Charges locatives et de copropriété	12 561,84	15 000	13 389.76
615221 Bâtiments publics		11 000	0
61551 Matériel roulant	1 734,93	1 500	927.82
6156 Maintenance	20 973,25	26 740	19 156.27
6161 Multirisques	3 242,89	3 700	3 612.22
6168 Autres	1 836,83	2 300	1 923.67
617 Études et recherches	1 140,00	1 200	3 816.00
6182 Documentation générale et technique	1 154,92	6 000	1 411.91
6184 Versements à des organismes de formation	1 196,00	17 500	2 095.50
6185 Frais de colloques et séminaires	150,00	7 000	960.00
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs		500	0
6226 Honoraires		11 000	60.00
6234 Réceptions	4 526,19	13 016	3 130.36
6236 Catalogues et imprimés et publications	12 555,09	22 833	14 858.19
6238 Divers	1 194,64	3 500	4 000.00
625 Déplacements et missions	8 715,01	33 980	9397.84
6261 Frais d'affranchissement	22 084,28	26 000	7 428.07
6262 Frais de télécommunications	6 345,45	7 000	5 393.22
6281 Concours divers (cotisations...)	15 145,70	14 770	12 524.70
6283 Frais de nettoyage des locaux	11 549,72	12 500	11 793.07

Document de travail

15

FINANCES

Présentation ROB 2026

Fonctionnement dépenses : charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Bilan La prévision budgétaire 2025 pour l'ensemble de ce chapitre s'élevait à 1 410 581 € : n'ont été engagés et réalisés que 1 150 088,49€ (1 186 810,62 € en 2024).
Soit une baisse de presque 37 000 € sur le chapitre 012, malgré le glissement vieillesse-technicité.

À noter :

- Pas de remplacement du directeur des services et fonctionnement en CODIR
- Pas de remplacement de la directrice de l'urbanisme
- La responsable RH a dû assumer la double fonction RH/finances toute l'année
- Validation du nouveau RIFSEEP en cours d'exercice

Rappel des effectifs au 31 Décembre 2025 : 29 agents dont un détachement dans la FPE, un congé parental et un congé longue durée.

16

FINANCES

Présentation ROB 2026

Fonctionnement dépenses : autres charges de gestion courante (chapitre 65)

	CA 2024	BP 2025	CA 2025
65 - Autres charges de gestion courante	**334 750,21**	**1 519 756**	**322 441,79**
6531 Indemnités, frais de mission et de formation des élus	12 412,03	15 500	11 307,21
6541 Créances admises en non-valeur		0	0,00
657341 Communes membres du GFP	213 804,40	1 400 000	204 880,99
657351 GFP de rattachement	5 000,00	15 000	15 000,00
6574 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	15 660,93	72 000	87 660,93
65888-Autres	93 872,85	17 256	3 592,66

Bilan : Globalement, le chapitre 65 est en baisse par rapport à 2024.

Fonctionnement dépenses : autres charges

	CA 2024	BP 2025	CA 2025
66 - Charges financières	**0,00**	**2 000**	**0,00**
67 - Charges exceptionnelles	**1 662,58**	**3 000**	**257,68**
042 - 68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement	**66 964,63**	**71 327**	**67 360,56**
6865 - Dotation aux provisions risques et charges financiers	**0,00**	**0**	**0,00**

Bilan : charges exceptionnelles sont anecdotiques et le c/68 concerne les amortissements (neutres).

FINANCES

Présentation ROB 2026

Fonctionnement recettes : EPCI et atténuations de charges

- **Participations EPCI de 3,28 € par habitant** (dont 0,53 €/ht fléché sur l'ADS),
- **Dotations spécifiques des communautés de communes**
  PCAET : 10 000 € chacune,
  CLS : 10 000 € chacune,
  Conseil en transition énergétique : 5 000€ chacune
  EP SCoT : 6 000 € chacune
- CODEV : 0 € *(3 000 € par intercommunalité non reconduite en 2025).*

Chapitre - Compte	CA 2024	BP 2025	CA 2025
013 - Atténuations de charges	**67 045,78**	**18 000**	**39 046,28**
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	*67 045,78*	*18 000*	*31 253,14*
6479 Remboursements sur autres charges sociales		*0*	*7 793,14*
74 - Dotations, subventions et participations	**1 698 814,04**	**2 724 737**	**1 768 263,13**
74718 Etat	*104 787,55*	*105 100*	*162 361,07*
7472 Régions	*191 463,23*	*58 000*	*50 356,73*
7473 Départements	*0,00*	*100 500*	*50 000,00*
7474 Communes	*631 810,49*	*668 380*	*501 297,87*
7475 Groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et établissements publics	*406 041,79*	*436 620*	*427 619,04*
7478 Autres organismes		*132 000*	*0,00*
747888 Autres	*364 710,98*	*1 224 137*	*57 6628,42*
75 - Autres produits de gestion courante	**6 776,86**	**20**	**15 664,35**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	**40 684,67**	**20 664**	**20 664,00**
773- Mandats annulés	**434,00**	**0**	**0,00**
TOTAL	**1 813 755,35**	**2 763 421**	**1 843 637,76**

- **Atténuation de charges salariales :**
  - Pays Comminges Pyrénées : mutualisation d'un chargé de mission
  - Remboursement des arrêts maladies
  - 1 contrat aidé terminé en juin 2025 & 1 VTA terminé le 05 février 2025

FINANCES

Présentation ROB 2026

Fonctionnement recettes : subventions

- **Subventions annuelles pour le développement territorial** (non perçues au 31-12) :
  - 25 000 € du Conseil Départemental pour le SCoT (mais perçu la part 2024 à hauteur de 50 000 €)
  - 38 000 € de la Région pour l'ingénierie territoriale

Les subventions liées aux programmes d'actions thématiques :

- Etat – Fonds vert PCAET (octobre 2025 à décembre 2027) pour l'accompagnement des communes sur la sobriété foncière et l'enjeu de l'eau dans les PLU et la révision du PCAET soit 78 280 € - avance perçue en 2025
- Etat – Fonds vert ingénierie 2024/2025 (5 000€) _ non perçue
- Etat : 30 000 € de DGD au SCoT en 2024 + 34 500€ perçus en plus en 2025
- ANAH– via le conseil départemental pour l'Espace Conseil France Rénov « objectif Réno » pour la rénovation de l'habitat – 50% des dépenses
- ADEME – Contrat chaleur renouvelable ADEME – Contrat chaleur renouvelable
- ARS – Contrat Local de Santé
- DRAC – Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle
- CEE – via l'association CLER pour le programme TIMS (mobilité)
- LEADER – en cofinancement des missions PCAET (dont son animation, le conseil
- à la transition énergétique, le guichet Rénov'Occitanie), Culture, animation et gestion du GAL

FINANCES

Présentation ROB 2026

Fonctionnement les recettes : la spécificité de l'ADS

0,53 €/habitant de la participation des EPCI sont fléchés sur l'ADS,

Recettes communales

- Prestations à l'acte (180€ par acte pondéré)
- Cotisations des communes adhérentes (1,30€ par habitant) pour 2025,
- Rappel du principe d'augmentation progressive pour 2026 (190 € par acte et 1,40 €/ht) et 2027 (200 € par acte pondéré et 1,50 €/ht).

FINANCES

Présentation ROB 2026

Fonctionnement recettes

Bilan recettes de fonctionnement

- Montant total des subventions perçues proche du montant 2024, malgré l'ensemble des décalages et des restrictions financières des partenaires.
- Subvention de 132 000 € prévue au compte « autres organismes » a bien été perçue mais imputée sur au compte « autres ».
- Il a été inscrit au c/7472 du fonds Leader car il transite par la Région.
- DGD de 34 500 € perçue en supplément pour l'arrêt du SCoT

21

FINANCES

Présentation ROB 2026

Trésorerie

- Le PETR n'a toujours pas fait appel à la ligne de trésorerie pour l'année 2025 malgré le décalage de certaines subventions (1, 2 voire 3 ans)
- Dépendance importante aux fonds LEADER gérés par le Pays
- 300 000 € sont attribués en permanence au PETR pour la gestion déléguée du COT ENR (contrat chaleur renouvelable), constituant une réserve de trésorerie bienvenue : mais il convient donc de neutraliser ce montant dans l'appréciation du résultat cumulé

Bilan : la trésorerie disponible à prendre en compte s'élève in fine à environ 245 000 €, soit un niveau très bas, qui devrait s'améliorer au regard des recettes à percevoir, normalement en début d'année.

22

FINANCES

Présentation ROB 2026

Excédent cumulé

	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultats 2025	Reports 2024	Résultat de clôture 2025
Investissement	69 060,73 €	71 055,88 €	1 995,15 €	139 146 €	**141 141,15 €**
Fonctionnement	1 781 960,09 €	1 843 637,76 €	61 677,67 €	703 939 €	**765 616,67 €**
TOTAL			63 672,82 €	843 084,82 €	**906 757,82 €**

Ces résultats sont sous réserve des dernières écritures de rattachement et de correction.

Perspective 2026

- L'excédent cumulé affiche ainsi un montant de 906 757,82 € contre 843 084,82€ en 2024 (936 950,16 € en 2023) - Attention 300 000€ à déduire car fonds ADEME (gestion déléguée).
- Le Pays doit se donner comme objectif d'atteindre un excédent minimal de 400 000 € pour éviter les problèmes de trésorerie et le recours à une ligne de trésorerie dans un délai de 3 ans.

FINANCES

Présentation ROB 2026

Propositions d'orientations budgétaires 2026

- L'instabilité politique nationale avec la diminution de certains financements n'augure pas du maintien et encore moins de l'augmentation des financements publics
- L'objectif du PETR pour l'année 2026, comme pour les années précédentes, demeure donc le maintien de l'existant.

FINANCES

Présentation ROB 2026

Prévisions recettes 2026

Communautés de Communes : avec hypothèse de maintien pour 2026 des cotisations et dotations versées en 2025, ce qui porterait à :

- 3,28€ par habitant,
- 10 000€ par EPCI : PCAET
- 5000 € par EPCI : Espace Conseil France Rénov
- 10 000€ par EPCI : CLS : peut-on temporairement l'attribuer à une autre politique ?

S'y ajoutent cette année :

- 6 000€ par EPCI (renouvellement du versement 2025) pour le SCoT afin de finalise la couverture des coûts de l'enquête publique (estimés à 38 000 € au total).
- Quid du Codev ?

FINANCES

Présentation ROB 2026

Prévisions recettes 2026 : suite

Conseil départemental de Haute-Garonne : participation pour le SCoT en 2025 de 25 000€ sera perçu en 2026. Maintien de la participation non confirmée pour 2026. L'accompagnement fourni estimé à environ 1 ETP jusqu'à l'approbation. En 2026 seul un accompagnement sur le volet juridique sera ensuite poursuivi.

Région Occitanie : le soutien financier à l'ingénierie des PETR serait diminué de 10% par rapport à 2025 amenant à une aide de 34 200 € d'aide. Conventionnement annuel fléché sur le poste de chargé de mission « animation territoriale et ingénierie financière » pour l'animation du CTO et l'accompagnement des communes.

Etat : Le CRTE n'intervient pas en matière d'ingénierie territoriale hors services de l'Etat, bien qu'il en mobilise conséquemment pour son application sur les territoires. Le Fonds Vert sur l'ingénierie sera sollicité pour 2026.

FINANCES

Présentation ROB 2026

Prévisions recettes 2026 : suite

LEADER

- Report des recettes : En raison des délais de mise en place de la nouvelle plateforme de gestion et des procédures de l'Autorité de Gestion, la subvention initialement attendue pour 2024 a été décalée d'un an.
- Perspectives 2026 : les subventions dues au titre de 2024 et de 2025 seront versées en 2026, pour un montant de 103 000 €.
- Les fonds LEADER sont sollicités pour la mission culture, l'animation de la transition énergétique et écologique, la mobilité et le guichet Rénov Occitanie (pour 3 ans) pour un montant de 342 000 € d'aide.
- **La priorité de 2026 sera la stabilisation de l'ingénierie interne pour accompagner cette dynamique de projets avec la rigueur administrative requise.**

FINANCES

Présentation ROB 2026

Prévisions recettes 2026 : suite

Approche Territoriale Intégrée / ATI : pour mémoire, le PETR est chef de file de ce nouveau dispositif, dans le cadre du programme FEDER-FSE+ 2021-2027. Mais une fois de plus, il n'en tire aucun bénéfice pour son(ses) propre(s) compte(s) puisque seuls sont finançables des dépenses d'investissement, qui plus est sur des axes réduits, au titre de l'Objectif Stratégique 5 du FEDER.
Le rôle du PETR est, dans ce cadre, d'assurer la mise en œuvre de l'enveloppe européenne attribuée ainsi au territoire.
Ainsi, le service « animation territoriale » en lien avec les autres services du Pays seront amenés à accompagner en 2026 des projets répondant aux priorités de l'ATI-FEDER.

CEE (certificat d'économie d'énergie) :
Le Pays percevra des fonds CEE gérés par le CLER pour la mise en œuvre du programme TIMS sur la mobilité inclusive, couvrant plus de 70% des dépenses prévisionnelles et s'élevant à près de 50 000€.

FINANCES

Présentation ROB 2026

Prévisions recettes 2026 : suite

ANAH : Comme pour 2025 ce sont les fonds de l'ANAH gérés par le Conseil Départemental qui viendront subventionner à hauteur de 50% les dépenses réalisées pour l'Espace Conseil France Rénov. Pour 2026, ce montant est estimé à plus de 80 000€.
Il est à noter que la convention financière liant le Département et le Pays pour le versement des fonds n'a pas encore été adoptée par le Département. Elle le serait en mars/avril 2026. Ce conventionnement couvrira la période 2025-2029.
Le fonds LEADER ne pouvant plus être mobilisé pour ce service, les EPCI ont été sollicités pour boucler le plan de financement.

ADEME :
Le contrat chaleur renouvelable actuel se termine en février 2026. Un forfait de près de 20 000 € pour la gestion déléguée des fonds sera versée cette année. Les objectifs du contrat n'ayant pas été atteints, de peu, la part variable de la subvention ne sera pas attribuée. Il est proposé d'inscrire la continuité de ce service avec un nouveau contrat chaleur. La subvention de l'ADEME est versée au bout d'un an de mise en oeuvre. Elle n'apparaît pas en 2026. Pour 2026 les recettes de cette action sont les atténuations de charge avec le Pays Comminges Pyrénées d'un montant estimé à 26 000€.

29

FINANCES

Présentation ROB 2026

Prévisions recettes 2026 : spécifique ADS

- Les communes adhérant à l'ADS verseront en 2026 une adhésion de 1,40 € par habitant afin d'équilibrer le budget de l'ADS (un peu moins de 1/5ème des recettes communales du service ADS).
- Le reste provient principalement des prestations à l'acte (190 € l'acte pondéré en 2026), dont les recettes sont par essence fluctuantes, pouvant impacter négativement l'ensemble du PETR en cas de recul.

De par la conjoncture nationale incertaine, une baisse de 10% du nombre d'actes pondérés est anticipée.

30

FINANCES

Présentation ROB 2026

Prévisions dépenses 2026 :

- **La mise en œuvre du SCoT :** suite à son approbation le 26 janvier 2026, il s'agira d'engager l'accompagnement nécessaire des communes afin qu'elles se mettent en compatibilité. Un appui aux communes, y compris sur le volet cartographie en régie est prévu. Un lien étroit est prévu entre le SCoT et le PCAET qui entamera sa révision.
- **La révision du PCAET** pour mettre à jour la stratégie et les plans d'actions portés par les EPCI et le Pays et développer l'adaptation au changement climatique sur le territoire.
- **La représentation du Pays Sud Toulousain** auprès des pouvoirs publics et des diverses institutions, La mise en réseau des acteurs du territoire et la conclusion ou le renforcement des partenariats, en premier lieu institutionnels (Etat, Région et Département).
- **L'élaboration, l'animation et la bonne application des contractualisations** et conventionnements dont le PETR est signataire en tant que chef de file : CRTE/CTO/LEADER/FEDER-ATI avec l'accompagnement des porteurs, l'organisation des comités des financeurs, comités de pilotage, …
- **La veille réglementaire et financière** quant aux dispositions et dispositifs européens, nationaux, régionaux et départementaux afférant aux thématiques et domaines attribués au PETR du Pays Sud-Toulousain.
- **Une Assistance Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** maintenue et déployée au bénéfice premier des Communautés de Communes et de leurs Communes membres, telle que définie précédemment (mission réalisée dans le cadre de l'accompagnement des projets CRTE/CTO, Bourgs-centre, ...).

31

FINANCES

Présentation ROB 2026

Prévisions dépenses 2026 :

- **ADS :** la poursuite du travail de consolidation du service engagé en 2024 (méthodologie, outils, matériel, effectifs…) en vue sa fiabilité et sa pérennité.
- **Contrat Local de Santé :** son devenir sur toutes ses thématiques et son renouvellement éventuel à intervenir en 2026.
- **Mission Culture :** La poursuite et finalisation à l'été 2026 de la deuxième saison d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et la préparation d'une continuité de cette action EAC sur 2026/2027, si maintien du soutien de la DRAC, ainsi que les fondamentaux d'accompagnement et d'animation de la mission Culture : veille, soutien, accompagnement, travail en réseau auprès des acteurs culturels privés et publics du territoire.
- **Service Energie-Climat :** le maintien des différentes missions :
  - Espace Conseil France Rénov au bénéfice des habitants,
  - Mobilité inclusive avec le service de vente de vélos recyclés et la recherche d'une continuité,
  - La mission chaleur renouvelable pour le développement de chaufferies bois, géothermie et solaire thermique en partenariat avec le Pays Comminges Pyrénées

- **ET :** toute action complémentaire dévolue au PETR du Pays Sud-Toulousain par les Communautés de Communes.

32

FINANCES

Présentation ROB 2026

Prévisions dépenses 2026 :

Noter aussi la nécessaire relance de son **Conseil de Développement ou CoDev**, qui a vocation à suivre les activités suivantes : Aménagement-Urbanisme, Communication- Promotion, Culture-Patrimoine, Energie-Climat, Service-Santé.

Besoin est de rappeler à ce stade que le protocole de partenariat entre PETR et CoDev prévoit un appui du premier au second aux plans :
- **Humain** : l'assistance et accompagnement du Codev prévu par le service administration, comptabilité et ressources humaines du Pays. Il représente un financement de cet appui administratif à hauteur de 6 000 € par an. En complément, l'appui des autres membres de l'équipe du Pays Sud Toulousain pourra être sollicitée afin d'appuyer et accompagner des projets de concertation citoyenne menés par et avec le Codev.
- **Matériel** : mise à disposition gracieuse d'un bureau et d'une armoire, tous deux fermés à clés,
- **Financier** : enveloppe annuelle de 3 000 € précédente prévue au budget du PETR, le montant reste à valider au regard des moyens en baisse.

Le CoDev est à ce jour fort d'une trentaine de membres. Il repose essentiellement sur un noyau dur d'une quinzaine de personnes, au premier rang desquelles un Président et deux vice-présidents par thématique (environnement/ énergie, urbanisme, culture, santé).

33

FINANCES

Présentation ROB 2026

Réponses aux obligations de la loi de programmation

Objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement resteront relativement stables en matière de frais de structure, grâce à la poursuite résolue des efforts engagés et renouvelés de longue date en termes d'économies.
- Les frais de personnels, représentant les 2/3 du budget global, niveau normal pour un Etablissement Public de Coopération Locale / EPCL, une augmentation graduelle est projetée. Si celle-ci est volontairement contenue, elle doit permettre une marge de manœuvre suffisante pour faire face aux impératifs et imprévus.
- Comme vu précédemment, ces augmentations ne sont pas liées aux recrutements, mais uniquement au remplacement d'agents sur le départ ou partis courant 2025 et l'application du nouveau RIFSEEP sur une année complète.

Objectifs en matière d'évolution du besoin de financement annuel

- Le PETR du Pays Sud Toulousain ne prévoit aucun emprunt pour 2026.
- Le PETR a mis en place un prêt-relais en 2019 pour amortir les délais de plus en plus longs des versements des subventions des partenaires. Il peut être activé à tout moment en 2026, notamment si cela s'avérait nécessaire du fait de la rentrée tardive de certaines subventions sur délibération du Conseil Syndical.

34

FINANCES

Présentation ROB 2026

Les engagements pluriannuels

L'ADEME :
Contrat Chaleur renouvelable qui comprend 2 parties :

- Une contractualisation financière pour l'animation territoriale, initialement jusqu'à mi-2024, mais qui a été prolongé et se terminera fin février 2026.
- La gestion déléguée des fonds de l'ADEME qui prendra fin au moment du dernier paiement aux bénéficiaires.

Association CLER :
Le Pays a été lauréat du programme TIMS pour une mobilité inclusive et solidaire et a conventionné avec le CLER sur 3 ans (2024 à 2026).

L'ARS :
Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens est signé avec l'ARS Occitanie dans le cadre de la mission de coordination du Contrat Local de Santé (contractualisation sur 5 ans à partir de mars 2021 jusqu'au 31 décembre 2025).

La DRAC :
Financement d'actions coordonnées par la mission Culture, dans le cadre de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (2023-2026).

FINANCES

Présentation ROB 2026

Les engagements pluriannuels : suite

La Région : animation territoriale : confirmation du renouvellement de l'aide annuelle régionale dans le cadre du CTO 2023-2028, selon les modalités décrites plus haut.

Conseil Départemental :
Le conseil départemental 31 porte le PACTE Territorial pour la rénovation de l'habitat pour 5 ans (2025-2029). Il reversera 50% de subvention de l'ANAH au Pays pour la mise en oeuvre de l'Espace Conseil France Rénov, Nommé Objectif Réno du Pays. De plus, à la date du 9/02, l'information sur le maintien du soutien du Pays Sud Toulousain de 25 000 € les années précédentes pour le SCoT n'est pas connue, cependant la subvention de l'année 2025 sera perçue en 2026.

Le SCoT :
La révision du SCoT a pris fin début 2026. Une phase de mise en œuvre va être mise en place, comprenant des délais très courts prévus par la loi pour que les communes se mettent en compatibilité au SCoT ainsi qu'à la loi climat et résilience. L'effectif de 2 ETP du SCoT et la sollicitation d'un stagiaire (appui sur la SIG/ cartographie) sera maintenu en 2026 pour assurer l'appui nécessaire aux communes. Il sera d'autant plus nécessaire au regard de l'arrêt de l'accompagnement du SCoT par le Département, sauf sur le volet juridique au même titre que les communes du territoire. Les 25 000€ du Département prévus pour les SCoT et le fond vert PCAET permettront de financer en partie cette mission.

FINANCES

Présentation ROB 2026

Conclusion / feuille de route

La feuille de route du PETR n'est pas seulement politique et opérationnelle, mais aussi et plus que jamais budgétaire et financière car il s'agit bien là d'asseoir durablement la structure, à étayer autant que possible, pour lui donner les moyens et les garanties d'actions à déployer pour le bien de son territoire, de ses acteurs et in fine de ses habitants.

Il s'agit à la fois de maîtriser davantage encore les dépenses en circonscrivant leur hausse (inéluctable) aux strictes obligations salariales (au-delà de la revalorisation indispensable des émoluments, surtout les plus faibles), et de mener toute démarche susceptible de capter de nouvelles ressources, le tout pour sécuriser le budget sur les années à venir.

Le PETR du Pays Sud Toulousain s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à enrichir, animer et implémenter le Projet de Territoire renouvelé, en cohérence, en coordination et en association avec les politiques et actions publiques des Communautés de Communes.

FINANCES

Présentation ROB 2026

Conclusion / feuille de route

Cela se traduira par :

- L'aboutissement de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale / SCoT conduit à une **nouvelle phase de mise en œuvre au sein des documents locaux des communes du territoire**. L'appui règlementaire qui sera réalisé par le Pays Sud Toulousain via la participation aux réunions sollicitées par les communes au titre des personnes publiques associées et aux avis rendus, sera complété par le développement d'outils et d'appui technique à l'intégration des nouvelles orientations ;

- **La représentation du Pays Sud Toulousain** auprès des pouvoirs publics et des diverses institutions ;

- **La structuration et l'alimentation du réseau des acteurs du territoire** ;

- **La conclusion ou le renforcement des partenariats**, en premier lieu institutionnels (Etat, Région et Département) ; de nouvelles coopérations territoriales aux profits réciproques avec le voisinage (PETR, PNR, Agglomérations…) ;

FINANCES

Présentation ROB 2026

Conclusion / feuille de route

- L'animation dynamique et l'application volontariste des **contractualisations et conventionnements** dont le PETR est signataire ;

- **La veille réglementaire et financière** quant aux dispositions et dispositifs européens, nationaux, régionaux et départementaux ;

- L'accompagnement du **renouvellement des instances** et l'accomplissement des obligations dues à celui-ci ;

- Le maintien et le déploiement de **l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** au bénéfice premier des Communautés de Communes et de leurs Communes membres ;

FINANCES

Présentation ROB 2026

Conclusion / feuille de route

- La poursuite de la **pérennisation du service ADS** pour une meilleure efficience au service des Communes ;
- La poursuite éventuelle du **Contrat Local de Santé** dans toutes ses déclinaisons ;
- La poursuite et la finalisation à l'été 2026 de la deuxième saison d'**Éducation Artistique et Culturelle** et la préparation d'une continuité de cette action EAC sur 2026/2027, si maintien du soutien de la DRAC, ainsi que les fondamentaux d'accompagnement et d'animation de la mission Culture : veille, soutien, accompagnement, travail en réseau auprès des acteurs culturels privés et publics du territoire ;

FINANCES

Présentation ROB 2026

Conclusion / feuille de route

- La **poursuite du service Energie-Climat** en faveur prioritairement des collectivités locales (Chaleur renouvelable, le conseil et l'accompagnement aux projets sur les bâtiments et mobilité) et des ménages (Espace Conseil France Rénov, services vélos) et la recherche de leur continuité ;
- La valorisation des actions menées auprès des élus et du grand public, de l'**évaluation du PCAET** et le démarrage de la **révision du PCAET** ;
- La concentration du SCoT comme du PCAET sur la sobriété foncière, l'efficacité énergétique, le déploiement des énergies renouvelables, la préservation en quantité et qualité des ressources (foncier, eau, écosystèmes…), le soutien aux filières vertes (économie circulaire en tête) et la mobilité durable, pour un territoire exemplaire et résilient ;

FINANCES

Présentation ROB 2026

Conclusion / feuille de route : suite et fin

- L'implication citoyenne, au travers de la participation du **Conseil de développement** à l'ensemble des missions du Pays ;
- Toute **action complémentaire dévolue au PETR** par les Communautés de Communes ;



ADS

Avenant n°2 à la Convention ADS

Rappel

- La convention ADS est signée entre les Communes et le Pays Sud Toulousain.
- Elle encadre l'application du droit des sols.
- Elle fait l'objet d'une tacite reconduction annuelle jusqu'au 31/12/2027.

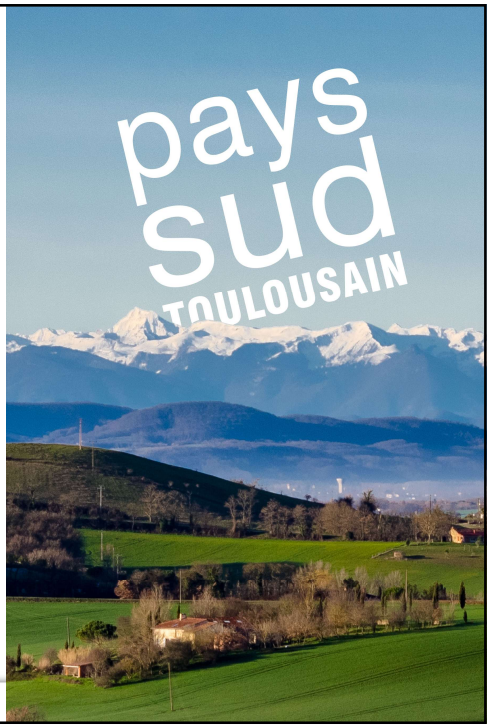
Nouvelle demande de la commune de Carbonne

- Déléguer l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information au Pays Sud Toulousain, dont **les demandes non traitées** antérieures à la signature d'un avenant à la convention.

➢ **Un nouvel avenant est nécessaire** pour répondre favorablement à cette demande (dans la limite d'un délai d'un an à compter de la signature)

Prochains Conseils Syndicaux et réunions

- **2/03 à 18H**
- **7 avril à 18H30-20H en visioconférence (tous élus des EPCI et Communes) : présentation PST**
- **Lundi 4 mai 18H (nouveaux élus PST) : présentation PST et échange**
- **18/05 à 18h : installation du conseil syndical – élection du Bureau**




MERCI À VOUS!
pays
sud
TOULOUSAIN
pays
sud
TOULOUSAIN
Volvestre
COMMUNAUTE DE COMMUNES